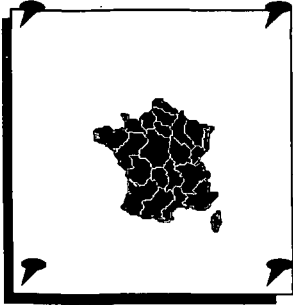


LES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DES TRANSPORTS



Erwann MINVIELLE

L'expérimentation conduite en 1992 et 1993 a permis de préciser et de tester les propositions initialement formulées par le comité d'évaluation et de développement de l'information sur les transports (Cédit). L'intérêt et l'urgence d'une généralisation à l'ensemble du territoire du dispositif d'observation régionale du marché des transports a conduit à la mise en place, dès l'année 1994, des observatoires régionaux des transports.

**La faisabilité
des Ort
validée par une
expérimentation**

Les statistiques régionales de transport existent depuis longtemps et la demande d'information économique au plan régional se développe et se précise depuis plusieurs années. Les disparités entre régions sont riches d'enseignement et l'analyse de l'évolution nationale des transports doit être éclairée par des analyses régionales. Dans ce contexte, une démarche d'expérimentation d'observatoires régionaux des transports (Ort) a été organisée par l'Oest autour de quatre principes de base préconisés par le comité d'évaluation et de développement de l'information sur les transports (Cédit) :

- un souci d'unicité de la structure d'observation au plan régional et la volonté de garantir un service public de l'information.
- la recherche d'un noyau minimum de données communes.
- le respect de règles déontologiques (autonomie, secret statistique, non ingérence, citation des sources et communication du degré de fiabilité des informations diffusées).
- un fonctionnement en réseau.

La participation active de six directions régionales de l'équipement (Dre) : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Auvergne, Lorraine et Pays-de-La-Loire a permis d'aborder les éléments du contexte pour le fonctionnement et le contenu possible de la production d'un observatoire régional des transports. Ainsi, le besoin d'information des acteurs régionaux s'est partout exprimé, mais également le besoin de concertation entre les acteurs.

L'intérêt de rassembler un minimum de données communes est apparu dès cette phase expérimentale. Le groupe d'expérimentation a ainsi cherché à définir un tableau de bord régional qui concerne :

- les données de cadrage macro-économique
- la description des infrastructures de transport
- la circulation routière
- les entreprises, parc et emploi
- les trafics de marchandises
- les trafics de voyageurs en transports collectifs.

Une généralisation qui s'amorce en 1994

A l'initiative conjointe de la direction des affaires économiques et internationales et de l'observatoire économique et statistique des transports et avec l'appui plus général des directions de l'administration centrale du ministère des transports, la décision a été prise de terminer la phase expérimentale en 1993, pour amorcer dès 1994, la généralisation des observatoires régionaux des transports. La diversité des situations régionales, illustrée par le fait que certaines directions régionales de l'équipement sont déjà dotées d'un observatoire, alors que d'autres envisagent une création, conduit cependant à un démarrage progressif, qui n'est pas encore représentatif du régime de croisière.

Les directions régionales de l'équipement ont été sollicitées pour constituer ou développer des observatoires régionaux des transports, supports de la concertation avec l'ensemble des acteurs économiques locaux en matière de transports. Cette généralisation des observatoires régionaux des transports participe à la mise en place d'un service public régional d'information économique sur les transports répondant aux besoins de l'ensemble des acteurs régionaux.

Aucune région ne s'est désintéressée du projet, même si les propositions formulées sont très différentes d'une région à l'autre. L'observatoire économique et statistique des transports a en charge l'animation du réseau des observatoires régionaux des transports qui devra rassembler un minimum de données communes pour permettre des analyses comparatives et faciliter les échanges d'expérience.

Pour ce qui concerne la structure juridique des observatoires régionaux des transports, on notera que trois associations sont déjà créées (Aquitaine, Bretagne et Pays-de-la-Loire), que dans sept autres régions la création d'une structure ad hoc (Bourgogne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Ile-de-France, Picardie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes) est prévue, alors que les douze autres directions régionales de l'équipement envisagent une consultation des partenaires au travers de réunions de groupes de travail à géométrie variable.

Des perspectives prometteuses

Dans les prochains mois le réseau des Ort s'attachera à étudier les possibilités de régionalisation de statistiques recueillies au plan national par l'Oest. Cette étude concernera les données sur les entreprises (enquête annuelle d'entreprise), les données de trafic (enquête sur le transport routier de marchandises) et les données sur les immatriculations (fichier central des automobiles). De plus, le réseau des Ort devra travailler sur le choix et la forme de présentation d'indicateurs économiques et statistiques qui devront servir de support au suivi des transports régionaux, tant au plan structurel que conjoncturel. De nouvelles perspectives enfin sont à l'étude concernant l'intervention des Ort dans le domaine des transports de voyageurs ou sur les modalités possibles d'une observation transfrontalière.

L'Oest a pris en charge la publication du bulletin de liaison des observatoires régionaux des transports qui chaque semestre fera le point sur l'évolution des différentes situations régionales. Ce bulletin de liaison, à l'image du numéro 1, déjà publié en juin, proposera aux Ort et à leurs partenaires régionaux un lieu d'expression et d'échanges autour des expériences locales et des études régionales. ■